

La révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit

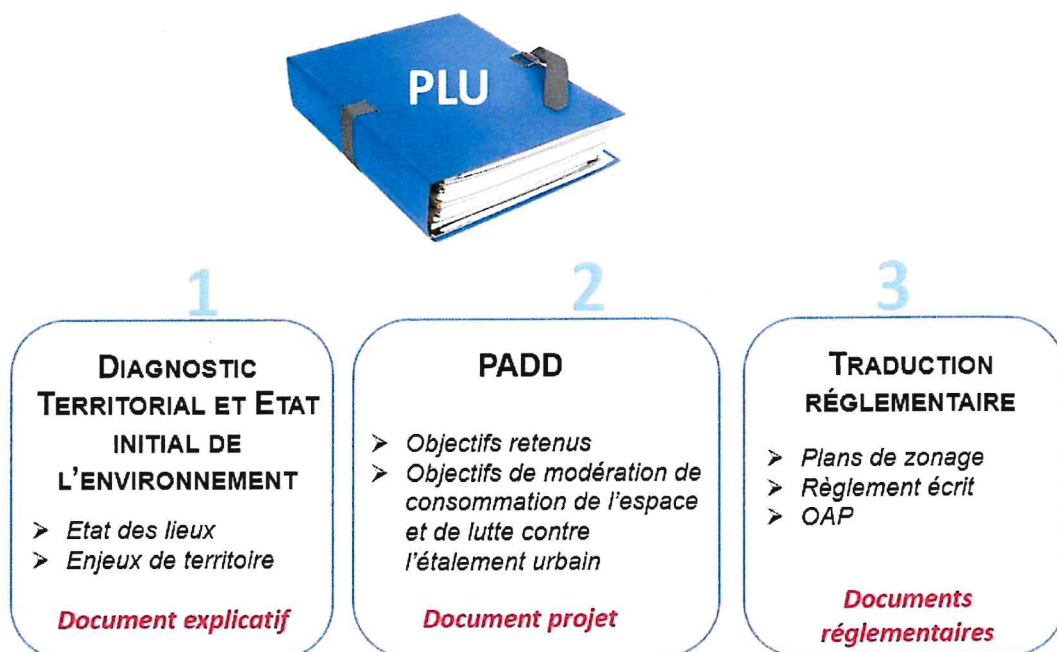
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été adopté par le conseil municipal de Villiers-sur-Morin et le conseil communautaire de l'agglomération de Coulommiers.

Il s'agit d'un document simple et concis qui exprime le projet communal pour les 10 à 15 prochaines années.

Le PADD

- ⇒ Définit les orientations générales de la commune en matière d'aménagement, d'équipement, de transport, de déplacement et de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers et du cadre de vie.
- ⇒ Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace.

Document pivot du PLU, le PADD guide sa mise en forme réglementaire au travers du plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.



Le PADD est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture au public et sur le site internet

www.geogram.fr (onglet concertation)

Un registre est à votre disposition en mairie pour vos suggestions, remarques et réflexions.